
De : liste.direcole-pub-priv-request@ac-dijon.fr <liste.direcole-pub-priv-request@ac-dijon.fr> **De la part de** JEAN-MICHEL BLANQUER

Envoyé : vendredi 30 octobre 2020 17:04

À : liste.information@ldif.education.gouv.fr

Objet : [liste.direcole-pub-priv] [Information] Ouverture des établissements scolaires le 2/11 avec un protocole sanitaire renforcé

Mesdames et Messieurs les personnels de l'éducation nationale,

Je tenais à vous communiquer personnellement l'ensemble des éléments relatifs à la reprise des cours à partir de ce lundi 2 novembre tenant compte des protocoles établis pour s'adapter à la situation sanitaire.

Conformément aux annonces du président de la République, tous les élèves seront accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. L'École est essentielle à leur réussite, à leur avenir et à leur épanouissement. C'est pour cela que le service public de l'enseignement doit continuer à fonctionner aussi normalement que possible. Je veux à cet égard vous remercier profondément pour le travail et l'engagement qui ont été les vôtres depuis la rentrée. Cela a permis de scolariser tous les élèves tout en garantissant une protection contre la contamination nettement supérieure à ce qui se passe dans le reste de la société.

Nous devons continuer à assurer la sécurité de nos élèves comme de nos personnels dans le nouveau contexte. C'est pour cette raison qu'un protocole sanitaire renforcé, que nous avons conçu dès le mois de juillet en anticipation d'une éventuelle dégradation de la situation sanitaire, sera applicable à compter de lundi. Comme l'ensemble de notre doctrine sanitaire, il est fondé sur les recommandations du Haut Conseil à la santé publique : [education.gouv.fr/info-coronavirus](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus).

En pratique, ce protocole se traduit par le renforcement de plusieurs mesures. C'est en effet l'action combinée des gestes barrières strictement respectés (port du masque, lavage de mains, etc.), de l'aération régulière des locaux et d'une limitation renforcée du brassage des élèves qui permet de réduire fortement les risques de contamination.

Le port du masque « grand public » sera désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire, comme il l'était déjà au collège et au lycée.

La ventilation des locaux sera renforcée et systématique, avec une aération complète au minimum toutes les 2 heures.

Quant aux règles en matière de brassage des élèves, elles sont également renforcées.

Enfin, dans l'hypothèse où des écoles ou établissements seraient confrontés à des fermetures partielles ou totales, le plan de continuité pédagogique mis en place s'appliquera. Il permet aux élèves de poursuivre leurs apprentissages à distance avec leurs professeurs. À cette fin, plusieurs services, gratuits, sont à disposition des professeurs et de leurs élèves : classes virtuelles du Cned, cours en ligne sur Lumni, ressources pédagogiques et formations à l'enseignement à distance dispensées par Canopé. Je vous invite à consulter l'ensemble de ces éléments à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

La crise de la Covid n'est malheureusement pas la seule épreuve qui frappe l'École. Nous avons en effet été profondément meurtris par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty le vendredi 16 octobre au soir.

C'est pourquoi, le lundi 2 novembre, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, un hommage lui sera rendu. À travers cet hommage, c'est aussi l'unité de la communauté éducative tout entière autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité que nous affirmerons.

En pratique, tous les élèves reprendront les cours comme à l'habitude. Une minute de silence sera observée lundi à 11h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, dans des conditions respectueuses du protocole sanitaire applicable. Ce temps de recueillement se tiendra de préférence dans les salles de classe, et si les conditions sanitaires le permettent, dans la cour de l'établissement.

Ce temps pourra être précédé, d'un temps pédagogique, en classe, adapté bien sûr à l'âge des élèves, autour des valeurs de la République et de son École. Des ressources pédagogiques sont mises à disposition à cette fin : <https://eduscol.education.fr/hommage-samuel-paty/>. Ce temps pédagogique pourra, le cas échéant à l'appréciation du professeur, se tenir tout au long du mois de novembre afin de laisser aux professeurs qui le souhaitent le temps nécessaire pour préparer cette séquence. Aucune classe ni aucun établissement ne peut s'exonérer de cette heure de travail et d'échange dont chaque élève de France doit bénéficier.

La minute de silence de lundi doit être respectée. Tout problème en la matière est à signaler à la cellule « Valeurs de la République » du rectorat. De manière plus générale, il

s'agira de veiller à renforcer tout au long de l'année et de la scolarité des élèves le travail en classe sur les valeurs de la République.

Face aux épreuves, de quelque nature que ce soit, l'École a toujours su réagir avec les mêmes qualités : l'unité, le savoir, l'esprit critique, le respect d'autrui et la fidélité aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Chaque jour, vous incarnez, faites vivre et transmettez ces valeurs. La Nation vous en est infiniment reconnaissante. Et c'est de ces valeurs que nous tirerons la force de dépasser les épreuves et de préparer ce qui compte le plus : l'avenir de nos jeunes.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous de son rôle déterminant pour le service public de l'éducation nationale.

Avec toute ma confiance

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

